



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Vincent COLOM ; secrétaire de séance : Christian BRU

Nombre de conseillers : 19 - Présents : 17

Présents : Mesdames Martine PIOVESAN, Fabienne DAUZATS-PERROT, Karine EPIPHANE, Claire JULIEN, Sonia ENJALBERT, Sandrine VACHERESSE, Jacqueline PENAUD, Virginie CARRIE

Messieurs Vincent COLOM, Bernard AZAM, Bruno EMILE dit BIGAS, Bernard HOULES, Christian BRU, Jacques MONTAMAT, David LOPES, Xavier SENTIS, José GRANADO.

Absents excusés : Christelle CABANIS, Arnaud MUNIER (Procuration à Xavier SENTIS)

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 02 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Salle des fêtes : fixation des tarifs et modalités de location à partir du 13/05/2024
- ✓ Tarif de l'électricité de la salle des fêtes : modification du prix facturé
- ✓ Stérilisation des chats errants : campagne de stérilisation et partenariat avec la fondation 30 millions d'amis
- ✓ Lancement consultation assurance statutaire Centre de Gestion
- ✓ Contrat location copieurs IXEO
- ✓ Convention FOL 81 : Avenant n°1
- ✓ Mise à jour du Règlement collecte des déchets CACM
- ✓ Mise à disposition d'un agent pour le contrôle des poteaux incendie
- ✓ Renouvellement convention Agence Postale Communale
- ✓ Renouvellement convention SDET adhesion groupement achat
- ✓ Questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Salle des fêtes : fixation des tarifs et des modalités de location à compter du 13/05/2024



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 07/06/2017 les tarifs des divers types de location et la convention à faire signer aux demandeurs ont été approuvés par délibération.

Considérant les travaux réalisés sur ce bâtiment et les demandes de location reçues, il propose les modifications suivantes :

	Tarifs actuels	Tarifs pour les locations dont les réservations seront effectuées à partir du 13/05/2024
Habitants de Lagarrigue : location pour le weekend	600,00€ + électricité consommée	700,00€ + électricité consommée
Habitants de Lagarrigue : location en semaine	400,00€ + électricité consommée	500,00€ + électricité consommée
Comités d'entreprises et associations extérieurs à la commune : location pour le weekend	800,00€ + électricité consommée	1 000,00€ + électricité consommée
Comités d'entreprises et associations extérieurs à la commune : location en semaine	500,00€ + électricité consommée	600,00€ + électricité consommée
Manifestation à caractère commercial	1 100,00€ + électricité consommée	1 500,00€ + électricité consommée
Obsèques civiles	150,00€ + électricité consommée	200,00€ + électricité consommée

Associations Lagarriguoises : une location par an	Gratuité	Gratuité
Associations Lagarriguoises : la 2ème et la 3ème location dans l'année		Électricité consommée
Associations Lagarriguoises : à partir de la 4ème location dans l'année		700,00€ + électricité consommée
Caution	1 500,00€	1 500.00€
Nettoyage	250,00€	300.00€

Vote à l'unanimité

Tarif de l'électricité de la salle des fêtes : modification du prix facturé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la location de la salle des fêtes par des associations ou des particuliers, la consommation d'électricité est facturée au locataire. Au 01 septembre 2022, il avait été décidé de fixer le prix à 0.30€ du kWh au lieu de 0.20€. Au 01 septembre 2023, ce tarif a été réévalué à 0.40€ du kWh

Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie et des travaux entrepris sur ce bâtiment, M. le Maire propose de revoir ce tarif, à 0.55 € et ce pour les locations dont les réservations seront effectuées à partir du 13/05/2024.

Les associations communales auront la possibilité de louer gratuitement la salle des fêtes une fois par an. A partir de la 2ème location dans l'année, les consommations d'électricité correspondantes seront facturées à l'association. A partir de la 4ème location dans l'année, un forfait de 700€ sera facturé à l'association en plus de la consommation électrique.

Vote à l'unanimité

Stérilisation des chats errants : campagne de stérilisation et partenariat avec la fondation 30 millions d'amis



Monsieur le Maire rappelle la problématique de la prolifération des chats errants sur la commune et indique s'être rapproché de la Fondation 30 Millions d'Amis afin d'obtenir de l'aide pour maîtriser leurs populations.

Aussi, il propose de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis permettant de s'engager dans la stérilisation et l'identification des chats sauvages sur la commune.

L'aide a été sollicitée pour 20 chats soit une dépense pour la commune de 900€.

Vote à l'unanimité

Lancement consultation assurance statutaire Centre de Gestion

Le Maire expose :

- Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au contrat groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 1er janvier 2025, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Vote à l'unanimité

Contrat location copieux IXEO



M le Maire rappelle au conseil municipal qu'en février 2021, la société IXEO avait été retenue pour la location et la maintenance de copieurs pour la mairie, l'école et l'agence postale communale. Ce contrat arrive à échéance en 2026.

Par souci d'économie, une mise en concurrence a été effectuée et il s'avère que la société IXEO a fait une nouvelle proposition à des tarifs plus avantageux pour des matériels identiques.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société IXEO, située 39 Boulevard Edouard Andrieu à Albi, pour la location et la maintenance des copieurs de la mairie, de l'école et de l'agence postale communale

Vote à l'unanimité

Convention FOL81 : Avenant n°1

M. Le Maire rappelle que le 25 avril 2023 le conseil municipal a approuvé la convention « réseau ZIG Z'ARTS Tarn – l'école rencontre les arts de la scène » avec la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn (FOL 81).

Considérant le courrier envoyé par l'association le 27 mars faisant état de la nécessaire augmentation de la participation par élève et par spectacle à partir du 01 septembre 2024,

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir l'accès à la culture pour les enfants de l'école,

M. le Maire présente l'avenant n°1 à la convention « L'école rencontre les arts de la scène ».

Vote à l'unanimité

Mise à jour du règlement collecte des déchets CACM



M. le Maire rappelle que, lors de sa création le 01 janvier 2000, la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a pris la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. La partie traitement a été transférée au syndicat mixte départemental Trifyl le 11 avril 2000, la partie collecte est effectuée par la Communauté d'Agglomération depuis le 01 janvier 2005.

Considérant la nécessité de règlementer le service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Le Conseil Municipal, approuve la mise à jour du 5 février 2024 du « règlement et guide de collecte des déchets ménagers et assimilés 2022-2027 » de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet

Vote à l'unanimité

Mise à disposition d'un agent pour le contrôle des poteaux incendie



Considérant l'absence de moyens techniques de certaines collectivités qui ne permet pas la prise en charge de ces contrôles par leurs agents et les prix proposés par certaines sociétés privées,

M. le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer des conventions de mise à disposition ponctuelles d'agents techniques fonctionnaires avec des communes voisines (dont dans un premier temps la commune de Valdurenque) pour y réaliser le contrôle des poteaux incendie.

M. le Maire précise avoir reçu l'accord écrit des agents concernés.

Vote à l'unanimité

Renouvellement convention Agence Postale Communale



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

Le Contrat de Présence Postale 2023-2025 a demandé de faire évoluer les conventions des Agences Postales Communales ou Intercommunales afin de répondre à des enjeux d'accessibilité, de qualité de service et pour renforcer la présence postale sur le territoire.

La convention de partenariat actuelle signée entre La Poste et la commune de Lagarrigue arrive à échéance le 26 octobre 2024.

Monsieur le Maire propose de conclure avec La Poste la nouvelle convention ayant pour objet le maintien de l'Agence Postale Communale qui répondrait aux caractéristiques suivantes :

- Ouverture à raison de 20 heures par semaine,
- Vente de produits et de services complémentaires,
- Ilot numérique.

Vote à l'unanimité

Renouvellement convention SDET Adhésion groupement d'achat

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que la commune de LAGARRIGUE au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de LAGARRIGUE sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune de LAGARRIGUE au groupement de commandes précité.

Vote à l'unanimité